

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 14 + 1 pouvoir

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE VINGT HUIT JANVIER à 20 heures,**

le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire.

*Date de convocation : 21 janvier 2021*

**Etaient présents : BIDET Grégory, BORDE Sandrine, BUSSERON Philippe, DEBOURGES Serge, DUBOCAGE Angélique, HADJI Nadia, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, LARONDE Véronique, MARION Laurent, MASSON Joffrey, MAY Nathalie, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel**

**Etait excusé : HORNBERGER Olivier,**

**Pouvoir : Olivier HORNBERGER à Philippe BUSSERON**

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Grégory BIDET.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Par rapport à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération pour une demande de subvention à la région pour l'acquisition d'un purificateur d'air pour l'école et trois délibérations pour les demandes de subvention aux différents organismes pour la réfection de deux courts de tennis.

*Délibération n° 1-28/01/2021*

### **APPROBATION DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE BAYET**

**« *Projet d'ouverture d'une carrière de matériaux alluvionnaires anciens au lieu-dit Bois de l'Orme* »**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-54 et suivants du Code de l'Urbanisme.

**VU** le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 5 février 2016.

**VU** la délibération de prescription du Conseil municipal en date du 1er décembre 2017 sur la mise en compatibilité du Plan Local Urbanisme en lien avec le « *Projet d'ouverture d'une carrière de matériaux alluvionnaires anciens au lieu-dit Bois de l'Orme* »

**VU** le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint en date du 06 février 2020 et les avis des personnes Publiques Associées

**VU** l'Arrêté municipal en date du 24 août 2020 prescrivant l'enquête publique du 28 septembre 2020 jusqu'au 27 octobre 2020 inclus.

**VU** le rapport et les conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur en date du 21 novembre 2020.

**Considérant** l'intérêt général que représente le projet d'ouverture d'une carrière de matériaux alluvionnaires anciens au lieu-dit « Bois de l'Orme », projet qui contribue à la poursuite de l'approvisionnement en granulats des collectivités locales et des entreprises.

**Considérant** que la procédure engagée est celle d'une déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU, conformément aux dispositions du code de l'Urbanisme L153-54 à L 153-59 et R 153-15 et que la procédure en tout point a été respectée.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **1 Décide d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de BAYET, telle qu'elle est annexée à la présente délibération**
- **2 Le dit-Projet est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la sous-préfecture.**

- **3 La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département.**
- **4 La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.**

*Délibération 2-28/01/2021*

**AVIS SUR LA VENTE D'UN LOGEMENT SOCIAL AU LOTISSEMENT**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'article 443-7 du code de la construction et de l'habitation stipule que le Préfet peut s'opposer à tout projet de cession de logements sociaux pour deux motifs :

- Les logements ne sont pas suffisamment entretenus,
- Cette vente risque de réduire de manière excessive le parc de logements locatifs sociaux de la commune.

**Vu** le courrier de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier en date du 16 décembre 2020, concernant la volonté d'Evoléa de vendre le pavillon locatif social vacant situé 18 allée des Tilleuls à Bayet,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient que la vente de ce logement, compte tenu de la vente de plusieurs maisons auparavant, risque de réduire de manière excessive le parc de logement locatif sociaux de la commune et donne un avis défavorable à cette transaction.

*Délibération 3-28/01/2021*

**DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN TERRAIN AU LOTISSEMENT**

**Conformément** à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

**Vu** la situation du terrain sis allée des Prunus qui n'est plus affecté à l'aire de jeux depuis plusieurs années.

**Vu** la réalisation du projet de vente de terrain pour la construction de logement.

Monsieur le Maire propose le déclassement des terrains cadastrés AA 116 et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de déclasser l'immeuble sis allée des Prunus et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

*Délibération 4-28/01/2021*

**SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ALLIER**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2020, approuvant le projet de Convention Territoriale Globale,

**Considérant** les travaux menés durant l'année 2020 et l'avis favorable du comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale du 19 novembre 2020 sur les conclusions de ces travaux, Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Adopte** le projet de Convention Territoriale Globale tel que présenté en pièce jointe

Valide les annexes de la Convention Territoriale Globale :

Annexe 1 : diagnostic partagé (versions synthétique et complète – annexe 3 et 3bis)

Annexe 2 : liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales (annexe 4)

Annexe 3 : plan d'actions 2020 – 2023 (annexe 5)

Annexe 4 : modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG (annexe 6)

Annexe 5 : Evaluation (annexe 7)

Annexe 6 : Délibérations

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale entre la CAF de l'Allier, la Communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne, le Syndicat Intercommunal à Vocation Pédagogique (SIVOP) de Bransat, Saulcet et Verneuil-en-Bourbonnais et les communes du territoire souhaitant s'inscrire dans cette convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

*Délibération 5-28/01/2021*

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF de L'ALLIER**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de présenter la demande de subvention à la CAF de l'Allier pour la mise à jour du logiciel de gestion des enfants et de facturation, comprenant l'audit et le paramétrage ainsi que les journées de formations.

Coût du devis d'Abelium : 3 890 € HT

- CAF de l'Allier : 3 112 € (80 %)

- Autofinancement : 778 € (20 %)

- Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

*Délibération 6-28/01/2021*

**Demande de subvention au Département de l'Allier pour la voirie 2021**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de présenter la demande de subvention au département de l'Allier pour les travaux de voirie en 2021.

- Nature des investissements : Voirie 2021

- Approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :

-

**Coût total hors taxes : 40 194 €**

-

- Conseil départemental : 12 058 € (30 %)

- Autofinancement : 28 136 € (70 %)

Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

*Délibération 7-28/01/2021*

**Demande de subvention au Département de l'Allier pour les terrains de tennis**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de présenter la demande de subvention au département de l'Allier pour la réfection des courts de tennis en 2021.

Nature des investissements : Réfection des courts de tennis 2021

Approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :

**Coût total hors taxes : 45 949,60 €**

- Conseil départemental : 13 784,88 € (30 %)

- Conseil régional : 9 189,92 € (20 %)

- DETR : 6 432,94 € (35 % x 0,40, soit 14 %)

- FFT : 3 675,97 € (8 %)

- Autofinancement : 12 865,89 € (28 %)

Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

*Délibération 8-28/01/2021*

**Demande de subvention à la Région pour les terrains de tennis**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de présenter la demande de subvention au Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour la réfection des courts de tennis en 2021.

Nature des investissements : Réfection des courts de tennis 2021

Approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :

**Coût total hors taxes : 45 949,60 €**

- Conseil départemental : 13 784,88 € (30 %)

- Conseil régional : 9 189,92 € (20 %)

- DETR : 6 432,94 € (35 % x 0,40, soit 14 %)

- FFT : 3 675,97 € (8 %)

- Autofinancement : 12 865,89 € (28 %)

Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

*Délibération 9-28/01/2021*

**Demande de subvention à la Préfecture de l'Allier pour les terrains de tennis**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de présenter la demande de subvention à la Préfecture de l'Allier, dans le cadre du DETR, équipements communaux, pour la réfection des courts de tennis en 2021.

Nature des investissements : Réfection des courts de tennis 2021

Approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :

**Coût total hors taxes : 45 949,60 €**

- Conseil départemental : 13 784,88 € (30 %)
- Conseil régional : 9 189,92 € (20 %)
- DETR : 6 432,94 € (35 % x 0,40, soit 14 %)
- FFT : 3 675,97 € (8 %)
- Autofinancement : 12 865,89 € (28 %)

Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

*Délibération 10-28/01/2021*

**Demande de subvention à la Fédération Française de Tennis pour les terrains de tennis**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de présenter la demande de subvention à la Fédération Française de Tennis pour la réfection des courts de tennis en 2021.

Nature des investissements : Réfection des courts de tennis 2021

Approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :

**Coût total hors taxes : 45 949,60 €**

- Conseil départemental : 13 784,88 € (30 %)
- Conseil régional : 9 189,92 € (20 %)
- DETR : 6 432,94 € (35 % x 0,40, soit 14 %)
- FFT : 3 675,97 € (8 %)
- Autofinancement : 12 865,89 € (28 %)

Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

*Délibération 11-28/01/2021*

**CREATION D'EMPLOIS A PLEIN TEMPS ET SUPPRESSION D'EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de la création d'une laverie en interne dans la commune, et compte tenu des nouvelles modalités d'entretien des locaux, suite à la pandémie de Covid 19, il convient de renforcer les effectifs.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**1** - La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de deux emplois d'adjoint technique territorial pour effectuer le lavage, le séchage et le repassage des vêtements de travail et du linge utilisé par les différents services, ainsi que l'entretien des locaux de la commune en suivant les modalités fixées par les protocoles sanitaires, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique territorial.

Les emplois à temps non complet (28, 30 et 32 heures hebdomadaires) ainsi libérés seront automatiquement supprimés.

**2** - De modifier ainsi le tableau des emplois.

**3** - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

*Délibération n° 12-28/01/2021*

**DEMANDE DE DEROGATION AUX RYTHMES SCOLAIRES**

Vu la délibération du conseil d'école du 26 février 2021,

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité aux collectivités de demander une dérogation à l'inspection académique afin de continuer d'appliquer dès la rentrée 2021 les rythmes scolaires à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30).

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de demander une dérogation et charge Monsieur le Maire des démarches à effectuer afin de continuer d'appliquer en septembre 2021 le rythme de 4 jours.

#### **Délibération n° 13-28/01/2021**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACQUISITION DE PURIFICATEUR D'AIR POUR L'ECOLE DE BAYET**

La région Auvergne Rhône-Alpes propose d'équiper les écoles en purificateurs d'air. Cette aide est calculée sur 80 % du montant TTC de l'opération et est plafonnée à 1 800 € par établissement.

Nous avons un devis d'un montant HT de 1 666 €, soit TTC : 1 999,20 € pour l'acquisition d'un purificateur d'air mobile.

Demande de subvention à la Région de 80 % du TTC, **soit une demande d'aide de 1 599,36 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur BIDET demande est-ce que l'on fera pour le feu d'artifice cette année. Monsieur le Maire répond qu'il faut organiser une réunion de la commission Population Vie Associative pour pouvoir prendre une décision concernant les différentes festivités habituelles de l'été (feu d'artifice, festival viticole et gourmand, fête patronale).

Monsieur le Maire donne lecture des réponses de Madame la Préfète et de Monsieur le Député, à la délibération concernant la demande de catastrophe naturelle pour la sécheresse agricole.

Monsieur le Maire explique que lors de la dernière réunion à la communauté de communes, l'organisation pour la vaccination contre le Covid 19 a été évoquée. Il a, pour sa part, avec des élus, téléphoné aux habitants susceptibles d'être concernés par la vaccination pour connaître les personnes voulant se faire vacciner et transmettre cette donnée à la communauté de communes.

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion avec la commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule et des communes limitrophes, concernant la mutualisation de moyen. Dans un premier temps, nous retenons la possibilité d'accueillir un intervenant en Education Physique et Sportive pour l'école primaire. Ce personnel serait embauché par la ville de Saint-Pourçain et chaque commune rembourserait le coût au nombre d'heures utilisées.

Monsieur le Maire évoque le projet d'éolienne sur les communes de Bransat et Lafeline.

Monsieur le Maire fait un compte-rendu du Conseil d'école.

Monsieur le Maire est en pourparlers pour l'acquisition d'un terrain dans le bourg.

D'autre part, il propose de louer à une entreprise une partie du terrain près de la gare pour du stockage.

Marie-Noëlle MENAT fait un compte rendu de la réunion avec le Vice-Président de la communauté de communes chargé du tourisme, concernant la voie verte. Elle fait également un compte-rendu de sa réunion avec les services de la communauté de communes et le Vice-Président au Tourisme concernant les chemins de randonnée. Une mise à jour du topo-guide des chemins du secteur est prévue pour cette année, ce qui permettra d'y ajouter ceux de Bayet.

Marie-Noëlle MENAT explique qu'elle a eu un entretien avec Orange, pour la fibre notamment rue de la Montagne d'Auvergne et à Entremiolle. Il est proposé aux habitants de refaire des demandes à leur opérateur pour être relié à la fibre, et si cela leur est refusé, la mairie pourra appuyer les demandes.

Concernant les plantations, l'entreprise Treyve viendra la deuxième semaine de février pour les plantations rue du Jo. Un devis a été demandé pour l'élagage des arbres dans le bourg.

Monsieur DEBOURGES fait part d'un courrier de la sécurité routière, concernant l'obligation pour les poids lourd, bus, cars d'apposer une signalisation matérialisant leurs angles morts, pour mieux les indiquer aux usagers vulnérables qui circulent à proximité. Ces véhicules doivent être équipés immédiatement.

**SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS  
A LA REUNION DU 28 janvier 2021**

BIDET Grégory	
BORDE Sandrine	
BUSSERON Philippe	
DEBOURGES Serge	
DUBOCAGE Angélique	
HADJI Nadia	
HORNBERGER Olivier	absent
LACOMBE Christophe	
LAMOUCHE Bruno	
LARONDE Véronique	
MASSON Joffrey	
MARION Laurent	
MAY Nathalie	
MENAT Marie-Noëlle	
POUYET Michel	